

Date : 19/06/2024

De la part de service communication
04 79 60 23 05 – relations-presse@mairie-chambery.fr

Elections législatives anticipées : la Ville de Chambéry mobilisée

Le 9 juin 2024, le président de la République a dissout l'Assemblée nationale et appelé les Françaises et les Français aux urnes les 30 juin et 7 juillet pour élire de nouveaux députés. Au lendemain de cette annonce, la Ville de Chambéry s'est immédiatement mobilisée pour organiser les deux prochains scrutins en un temps record.

MOBILISATION DES AGENTS DE LA VILLE AU LENDEMAIN DE LA DISSOLUTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Dès le 10 juin, les agents de la Ville étaient sur le pont pour organiser les prochaines élections.

Le service élections s'est empressé de finaliser les procédures administratives liées aux élections européennes (vidage des urnes, gestion des cartes électorales, etc), avant de se projeter sur l'organisation des législatives. Près de 300 inscriptions sur les listes électorales précédant le 9 juin doivent être traitées afin que les électeurs puissent voter à Chambéry ou dans leur nouveau bureau de vote.



© Didier Mazué

Le standard de la Ville a répondu à 106 appels le lundi 10 juin concernant l'organisation des législatives.

Les agents du service logistique ont quant à eux procédé au nettoyage des panneaux électoraux et à leur mise en place.



Cette charge de travail supplémentaire intervient dans un contexte où plus d'une centaine d'évènements sont organisés à Chambéry jusqu'à début juillet et ce, sans compter le Marché des continents qui vient de s'achever : fêtes de l'école, mariages... tous nécessitent l'intervention du service logistique pour livrer, décharger et récupérer des tables, des chaises et autre matériel. Cela représente un total de 2 689 tables, 10 846 chaises et 2 376 barrières !

Certains évènements, tels que des mariages, étaient programmés dans des salles qui seront réquisitionnées comme bureaux de vote. Les futurs mariés ont été contactés et des solutions ont été trouvées en lien avec les mairies de quartier.



Les 37 urnes nécessaires à l'organisation des 2 scrutins sont en cours de préparation par le service logistique : elles comportent chacune des enveloppes, 2 cadenas et 2 clés détenues par 2 personnes différentes le jour de l'élection, une lampe en cas de coupure d'électricité, le code électoral, la liste d'émargement...

Les urnes ainsi que tout le matériel électoral sont stockés au magasin général situé au centre technique municipal.

Les bulletins électoraux sont imprimés par les partis politiques et livrés au service logistique avant chaque scrutin. Pour les élections européennes, ceux-ci représentaient un volume de 1.4 tonne à livrer dans les bureaux de vote !



UN COUT SUPPLEMENTAIRE POUR LA VILLE

Installation et désinstallation des bureaux de vote par les agents du service logistique, renfort d'agents au service élections ou encore présence d'agents pour tenir le bureau de vote : tout cela engendre des coûts supplémentaires pour la Ville.

On estime à 60 000 euros le budget nécessaire pour organiser un tour d'élection. Il s'agit principalement de dépenses liées aux ressources humaines (agents en renfort, paiement des heures supplémentaires...) auxquelles s'ajoutent le coût des repas offerts à chaque agent et assesseur, le coût de l'impression des supports papier nécessaires le jour J, le coût du carburant pour acheminer le matériel...

LES CITOYENS CHAMBERIENS APPELES A SE MOBILISER POUR PARTICIPER AU BON DEROULEMENT DES ELECTIONS

Les Chambériens sont appelés à se mobiliser pour siéger aux côtés des agents et des élus de la Ville dans chacun des 37 bureaux de vote.

Pour chaque tour, la Ville a besoin de **74 agents** (en cours de mobilisation) et de **74 assesseurs** titulaires parmi lesquels certains sont désignés par les partis politiques.

Pour le bon déroulement de la journée, la Ville a également besoin de **37 assesseurs suppléants**.

« Être assesseure m'a permis de participer au bon déroulement de la démocratie en m'immergeant dans les coulisses des élections. C'était très intéressant d'être au contact des élus et des habitants. Une expérience enrichissante que je recommande ! », témoigne une assesseure aux élections présidentielles de 2022.

Les missions des assesseurs :

- vérifier l'identité des électeurs par le contrôle des pièces d'identité ;
- faire signer la liste d'émargement ;
- annoncer l'action de vote ("A voté !") ;
- apposer le timbre portant la date du scrutin sur la carte électorale.

> Pour le 1^{er} tour des élections législatives, les citoyens intéressés pour devenir assesseurs peuvent s'inscrire jusqu'au jeudi 27 juin à 18h.

> En savoir plus : <https://www.chambery.fr/actualite/5695/140-la-ville-de-chambery-recherche-des-asseesseurs-pour-les-elections-legislatives.htm>



© Didier Mazué

LES ELECTIONS EN CHIFFRES (POUR L'ORGANISATION D'UN SEUL TOUR)

- 34 944 inscrits sur les listes électorales ;
- 74 assesseurs ;
- 74 agents le jour J pour tenir les bureaux de vote (secrétaires de bureau et agents d'accueil) ;
- 22 agents supplémentaires mobilisés pour l'organisation du scrutin : 7 agents pour le service élections, 6 agents du standard, 9 agents du service logistique (250 heures de travail pour ces derniers) ;
- 36 présidents de bureaux de vote pour présider les 37 bureaux de vote (deux des bureaux situés à la maison des associations étant mutualisés, 1 seul président est nécessaire). Les présidents de bureaux de vote sont principalement des élus du conseil municipal ;
- environ 200 scrutateurs nécessaires pour le dépouillement avec une moyenne de 6 scrutateurs par bureau de vote ;
- 37 urnes ;
- 80 tables et 300 chaises, 65 guides files, 228 panneaux électoraux, 148 isolements, 50 barrières Vauban mis à disposition ;
- 60 000 euros de budget supplémentaire pour rémunérer les agents municipaux ;

- 8h-19h : les horaires d'ouverture de chaque bureau de vote ;
- 3 semaines de préparation pour une élection non programmée contre 6 mois de préparation habituellement.

VERIFIER SON INSCRIPTION AUX LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales de la commune. Cette inscription permet de voter dans le bureau de vote le plus proche de son domicile.

Attention, il n'est plus possible de s'inscrire pour voter pour les élections législatives. A titre exceptionnel, seules les inscriptions ayant été faites entre le 3 mai et le 9 juin derniers seront prises en compte. Néanmoins, l'inscription sur liste électorale est encore possible pour certaines situations, en respectant une date limite à 10 jours du scrutin.

> Plus d'infos sur les inscriptions électorales : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17439>

> Vérifier son inscription : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

> Pour les personnes absentes le jour du scrutin, il est possible de donner une procuration à un autre électeur : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>



© Didier Mazué